

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1392

19 juillet 2006

SOMMAIRE

Association de Services Luxembourgeois, S.à r.l., Pétange.....	66772	IW Investments S.A., Luxembourg	66811
Bidrolu S.A.....	66780	Kayser Systems, S.à r.l., Steinheim.....	66777
Bona S.A., Luxembourg	66794	Librefeu Holding S.A., Luxembourg.....	66801
Bureau d'Expertises Wagner & Chiesa, S.à r.l., Sanem.....	66780	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	66812
Bureau d'Expertises Wagner & Chiesa, S.à r.l., Sanem.....	66780	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	66815
Ceragen, S.à r.l., Weiswampach.....	66773	MLAM 3, S.à r.l., Luxembourg	66803
Claudia Sträter Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	66793	Nord Européenne d'Investissement S.A., Luxembourg.....	66811
Claudia Sträter Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	66793	Noremor S.A. Holding, Heinerscheid.....	66773
Compagnie Fiduciaire Group, S.à r.l., Luxembourg.....	66810	P.S.M. Lux S.A., Rodange.....	66812
Cubus Invest S.A., Luxembourg.....	66773	Planaxis Luxembourg S.A., Pétange.....	66811
Deutsche Postbank Vermögens-Management S.A., Schuttrange (Munsbach).....	66778	Prefaco S.A., Strassen	66803
Deutsche Postbank Vermögens-Management S.A., Schuttrange (Munsbach).....	66779	Rewa Lux, S.à r.l., Weiswampach.....	66770
Divemi S.A., Luxembourg.....	66780	Ripiamo Company S.A., Luxembourg	66810
Divemi S.A., Luxembourg.....	66780	RMK Holdings S.A., Luxembourg.....	66816
Divemi S.A., Luxembourg.....	66780	Schiltz, S.à r.l., Luxembourg	66812
Dolce, S.à r.l., Luxembourg.....	66801	Sebhorn, S.à r.l., Luxembourg	66816
Entreprise de Jardinage Tony de Moura, S.à r.l., Kayl.....	66793	Smaccess S.A., Weiswampach	66770
Equal-Plus S.A., Luxembourg	66803	Soresco, S.à r.l., Weiswampach	66772
Financière E S.A., Luxembourg	66781	Spring Multiple 2006 S.C.A., Luxembourg.....	66794
Fortescue Holding S.A., Luxembourg	66800	Stockage Industriel Invest Holding S.A., Weiswampach.....	66772
Golden 8 Media Group S.A., Luxembourg.....	66812	T.L.L. S.A., Bettembourg	66792
Hemmario Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	66816	Transatlantic Equity S.A., Luxembourg.....	66801
Hitec Luxembourg S.A., Luxembourg.....	66816	Trevinvest S.A., Luxembourg	66781
I.L.V. S.A., Luxembourg	66794	Trevinvest S.A., Luxembourg	66781
Immobilière G & N Invest S.A., Weiswampach ..	66770	Trivega Immobilière, S.à r.l., Waldbredimus	66802
IT Consulting and Investment Management, S.à r.l., Strassen	66803	Universal-Investment-Luxembourg S.A., Luxembourg.....	66772
		Universal-Investment-Luxembourg S.A., Luxembourg.....	66770
		Xpermet, S.à r.l., Luxembourg	66793
		Zi Da, S.à r.l., Echternach	66777

IMMOBILIERE G & N INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 117A.

R. C. Luxembourg B 95.789.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 avril 2006, réf. DSO-BP00190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 avril 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(937618/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 avril 2006.

REWA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.

R. C. Luxembourg B 100.195.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 avril 2006, réf. DSO-BP00193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 avril 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(937621/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 avril 2006.

SMACCESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 93.424.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 avril 2006, réf. DSO-BP00194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 avril 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(937623/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 avril 2006.

UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1449 Luxemburg, 4, rue de l'Eau.

H. R. Luxemburg B 75.014.

Im Jahre zweitausendsechs, den zweiten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-1449 Luxemburg, 4, rue de l'Eau, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim, in Vertretung von Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 17. März 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 397 vom 3. Juni 2000 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nummer B 75.014. Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul Hencks, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 1. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1400 vom 27. September 2002.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Lothar Rafalski, administrateur-délégué, wohnhaft in Olm, welcher Herrn Tim Kiefer, Abteilungsleiter, wohnhaft in Mettlach (D), zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Wolfram Prenzel, Betriebswirt, wohnhaft in Trierweiler (D).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem instrumentierenden Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert beigegeben und mit der derselben formalisiert.

II.- Da sämtliche neuntausendzweihundertachtundvierzig (9.248) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1) Abänderung von Artikel 1 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Die Gesellschaft ist als «Société Anonyme» (Aktiengesellschaft) auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschliesslich Änderungsgesetzen (das «Gesetz von 1915») sowie des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen errichtet.

Sie führt den Namen UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A.

2) Abänderung von Artikel 3 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Auflegung und Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen («OGA») im Sinne der Gesetze vom 30. März 1988, 19. Juli 2001 und vom 20. Dezember 2002 sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Auflegung und Verwaltung dieser OGA verbunden sind.

Die Gesellschaft kann jedwede anderen Geschäfte tätigen und Massnahmen treffen, die Interessen fördern oder sonst ihrem Geschäftszweck dienen oder nützlich sind, insoweit diese dem Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entsprechen.»

3) Abänderung von Artikel 13 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 13.** Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

Insbesondere sind der Generalversammlung folgende Befugnisse vorbehalten:

- a) die Satzung zu ändern;
- b) Mitglieder des Verwaltungsrates zu bestellen und abuberufen und ihre Vergütungen festzulegen;
- c) die Einwilligung zur Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelnen Mitglieder des Verwaltungsrates zu erteilen;
- d) die Berichte des Verwaltungsrates entgegenzunehmen;
- e) die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen;
- f) den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung zu erteilen;
- g) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschliessen;
- h) die Gesellschaft aufzulösen.»

4) Abänderung von Artikel 16 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 16.** Ergänzend, insbesondere soweit Angelegenheiten der Gesellschaft in dieser Satzung nicht geregelt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschliesslich der Änderungsgesetze sowie auf das Gesetz vom 20. Dezember 2002 betreffend die OGA verwiesen.»

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 1 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Die Gesellschaft ist als «Société Anonyme» (Aktiengesellschaft) auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschliesslich Änderungsgesetzen (das «Gesetz von 1915») sowie des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen errichtet.

Sie führt den Namen UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 3 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Auflegung und Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen («OGA») im Sinne der Gesetze vom 30. März 1988, 19. Juli 2001 und vom 20. Dezember 2002 sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Auflegung und Verwaltung dieser OGA verbunden sind.

Die Gesellschaft kann jedwede anderen Geschäfte tätigen und Massnahmen treffen, die Interessen fördern oder sonst ihrem Geschäftszweck dienen oder nützlich sind, insoweit diese dem Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entsprechen.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 13 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 13.** Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

Insbesondere sind der Generalversammlung folgende Befugnisse vorbehalten:

- a) die Satzung zu ändern;
- b) Mitglieder des Verwaltungsrates zu bestellen und abuberufen und ihre Vergütungen festzulegen;
- c) die Einwilligung zur Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelnen Mitglieder des Verwaltungsrates zu erteilen;
- d) die Berichte des Verwaltungsrates entgegenzunehmen;
- e) die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen;
- f) den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung zu erteilen;
- g) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschliessen;
- h) die Gesellschaft aufzulösen.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 16 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 16.** Ergänzend, insbesondere soweit Angelegenheiten der Gesellschaft in dieser Satzung nicht geregelt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschliesslich der Änderungsgesetze sowie auf das Gesetz vom 20. Dezember 2002 betreffend die OGA verwiesen.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. Rafalski, T. Kiefer, W. Prenzel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 45, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 17. Mai 2006.

P. Frieders.

(045504/212/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

P. Frieders.

(045505/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

SORESCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 100.199.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 avril 2006, réf. DSO-BP00196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 avril 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(937624/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 avril 2006.

STOCKAGE INDUSTRIEL INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 96.346.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 avril 2006, réf. DSO-BP00195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 avril 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(937630/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 avril 2006.

ASSOCIATION DE SERVICES LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4783 Pétange, 19, rue Jean Waxweiler.

R. C. Luxembourg B 103.438.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mai 2005.

Signature.

(045547//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

66773

NOREMAR S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 34.
R. C. Luxembourg B 102.314.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 avril 2006, réf. DSO-BP00191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 27 avril 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(937633/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 avril 2006.

CERAGEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.
R. C. Luxembourg B 103.891.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 avril 2006, réf. DSO-BP00189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 avril 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(937635/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 avril 2006.

CUBUS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 116.382.

STATUTS

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

a) Madame Véronique De Meester, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 3, rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg.

b) Monsieur Veit Paas, mathématicien, demeurant Friesenstrasse 50, D-50670 Köln,

ici représenté par Madame Véronique De Meester prénommée, en vertu d'une procuration datée du 2 mai 2006.

c) SIXPACK A.G. VALUE AND MORE, une société de droit allemand dont le siège social est établi à D-50670 Köln, Friesenstrasse 50 (R. C. 33679),

ici représentée par Madame Véronique De Meester prénommée, en vertu d'une procuration datée du 2 mai 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de CUBUS INVEST S.A.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre instrument de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Commune par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 120.000 (cent vingt mille euros) divisé en 1.200 (mille deux cents) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros).

5.2. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - général

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Conseil d'administration

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à n'importe quel moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax,

télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue française ou allemande.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1 Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le premier jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société pour s'achever au 31 décembre 2006. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en l'an 2007.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social en EUR	%
Véronique De Meester	600	60.000	50%
Veit Paas	300	30.000	25%
SIXPACK A.G. VALUE AND MORE	300	30.000	25%
Total:	1.200	120.000	100%

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de cent vingt mille euros (120.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trois mille euros (3.000 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Carl Ernst Veit Paas, mathématicien, né à Cologne (Allemagne) le 20 mai 1951, Friesenstrasse 50, D-50670 Köln;

2) SIXPACK A.G VALUE AND MORE, une société de droit allemand dont le siège social est établi à D-50670 Köln, Friesenstrasse 50;

3) Madame Véronique Beatrix De Meester, avocat à la cour, née à Ixelles le 24 mai 1955, 3, rue des Bains B.P. 848, L-2018 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 2011.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: CAMINO SECURITIES Inc., ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au registre du commerce de Micro-jacket sous le numéro 447825, Document 578938.

Le mandat de commissaire aux comptes viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 2011.

4. Le siège social de la société est fixé au 3, rue des Bains à L-2018 Luxembourg.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. De Meester, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, vol. 28CS, fol. 48, case 1. – Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

G. Lecuit.

(045662/220/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

KAYSER SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6587 Steinheim, 26, am Flouer.

R. C. Luxembourg B 108.748.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(937808//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 avril 2006.

ZI DA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6484 Echternach, 3, rue de la Sûre.

H. R. Luxemburg B 115.819.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den neunzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

1) Herr Arno Wolfers, Zimmermeister, geboren zu Neuerburg/Bitburg (BRD) am 12. Juli 1968 (matr. 1968 07 12 151), wohnhaft zu D-54675 Mettendorf, im Fronhof 25;

2) Herr Hans-Dieter Menschen, Dachdecker, geboren zu Waxweiler/Bitburg (BRD) am 6. März 1959 (matr. 1959 03 06 773), wohnhaft zu D-54649 Waxweiler, Gerhard-Faber-Strasse 13.

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchten die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ZI DA, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Echternach. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist das Ausführen von Zimmererarbeiten.

Die Gesellschaft kann weiter sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und kann auch sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche wie folgt übernommen werden:

1) Herr Arno Wolfers, vorgenannt, entsprechend einer Einlage von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (7.750,- EUR)	62 Anteile
2) Herr Hans-Dieter Menschen, vorgenannt, entsprechend einer Einlage von viertausendsiebenhundertfünfzig Euro (4.750,- EUR)	38 Anteile
Total: einhundert	100 Anteile

Die Gesellschafter erklären und der Notar stellt fest, dass das Kapital voll auf den Namen der Gesellschaft eingezahlt ist.

Art. 7. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt, und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sei.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten, jedoch können sie nur mit vorheriger Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafteranteile Immobilien erwerben, Hypotheken aufnehmen, Verpfändungen vornehmen und Beteiligungen an anderen Gesellschaften übernehmen. Im Falle der vorübergehenden Verhinderung des oder der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden.

Art. 10. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Gesellschaftsjahr beginnt jedoch erst am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten und der gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Art. 13. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und dessen Abänderungen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von neunhundert Euro (900,- EUR).

Außerordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter in einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-6484 Echternach, 3, rue de la Sûre;
- b) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit den in Artikel 9 der Satzungen festgesetzten Befugnissen, wird ernannt Herr Arno Wolfers, vorbenannt;
- c) Das soeben erteilte Mandat bleibt gültig bis zum gegenteiligen Beschluss der Generalversammlung.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Wolfers, H.-D. Menschen, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 20 avril 2006, vol. 618, fol. 38, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Für gleichlautende Abschrift zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, den 24. April 2006.

P. Probst.

(938024/4917/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 mai 2006.

DEUTSCHE POSTBANK VERMÖGENS-MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Schuttrange (Munsbach), 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 72.338.

Im Jahre zweitausendundsechs, am zwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg-Stadt.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft DEUTSCHE POSTBANK VERMÖGENS-MANAGEMENT S.A. mit Sitz in Schuttrange (Munsbach), 18-20, Parc d'Activité Syrdall,

eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer R.C.S. Luxembourg B 72.338 und gegründet gemäß Urkunde des Notars Frank Baden vom 29. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des Jahres 1999, Seite 488823,

zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Wegen Verhinderung des Vorsitzenden, stellvertretenden Vorsitzenden und der übrigen Mitglieder des Verwaltungsrates bestellt die Versammlung Herrn Christoph Wagner, Jurist, wohnhaft in Aach, einstimmig zum Vorsitzenden der Versammlung.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Martin Blumann, Jurist, wohnhaft in St. Ingbert.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Martin Blumann, vorbenannt.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet, und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen nevarietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Top 1: Satzungsänderungen

- Neufassung von Artikel 3 der Gesellschaftssatzung: Erweiterung des Gesellschaftszwecks.

- Neufassung von Artikel 9 der Gesellschaftssatzung: Ersetzung des in Artikel 9 enthaltenen Hinweises auf «Artikel 60 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn» durch den Hinweis auf «Artikel 78 (1) des Gesetzes vom zwanzigsten Dezember zweitausendundzwei.»

Alsdann werden nach erfolgter Beratschlagung durch die Versammlung, welche sich als beschlussfähig erkennt, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

Die in Artikel 3 Absatz 1 enthaltene Beschränkung des Gesellschaftszwecks auf die «ausschließliche Auflegung und Verwaltung des Postbank Strategie» wird beseitigt, wodurch der Gesellschaftszweck entsprechend erweitert wird.

Der in Artikel 3 Absatz 2 enthaltene Hinweis auf «Kapitel 14 des Gesetzes vom zwanzigsten Dezember 2002» wird ersetzt durch den Hinweis auf «Kapitel 13 des Gesetzes vom zwanzigsten Dezember zweitausendundzwei.»

Der in Artikel 9 Absatz 1 enthaltene Hinweis auf «Artikel 60 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn» wird ersetzt durch den Hinweis auf «Artikel 78 (1) des Gesetzes vom zwanzigsten Dezember zweitausendundzwei.»

Zweiter Beschluss

Artikel 3 sowie Artikel 9 der Satzung der DEUTSCHEN POSTBANK VERMÖGENS-MANAGEMENT S.A. werden wie nachfolgend lautend neu gefasst:

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen (OGA) gemäß Gesetz vom zwanzigsten Dezember zweitausendundzwei über Organismen für gemeinsame Anlagen («Gesetz vom zwanzigsten Dezember zweitausendundzwei») sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten welche mit der Verwaltung solcher OGA verbunden sind.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstige Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Kapitels 13 des Gesetzes vom zwanzigsten Dezember zweitausendundzwei bleiben.

Art. 9. Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können an die in Artikel 78 (1) des Gesetzes vom zwanzigsten Dezember zweitausendundzwei aufgeführten Personen übertragen werden; (...)

Alle übrigen Absätze sowie Bestimmungen der Gesellschaftssatzung gelten unverändert fort.

Alle Beschlüsse wurden einzeln und einstimmig gefasst.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Verwaltungsvorstand mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Wagner, M. Blumann, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, vol. 153S, fol. 27, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

J. Delvaux.

(045777/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

DEUTSCHE POSTBANK VERMÖGENS-MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Schuttrange (Munsbach), 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 72.338.

Koordinierte Statuten nach einer Generalversammlung vom 20. April 2006, Nummer 213, vor dem Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg-Stadt, absetzen am 22. Mai 2006.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(045780/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

BUREAU D'EXPERTISES WAGNER & CHIESA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4988 Sanem, 4D, rue de la Fontaine.
R. C. Luxembourg B 67.756.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Signature.

(042470/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

BUREAU D'EXPERTISES WAGNER & CHIESA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4988 Sanem, 4D, rue de la Fontaine.
R. C. Luxembourg B 67.756.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Signature.

(042472/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

BIDROLU S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 94.400.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Signature.

(042476/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

DIVEMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.207.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Signature.

(042486/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

DIVEMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.207.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Signature.

(042487/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

DIVEMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.207.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Signature.

(042488/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

66781

TREVINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.270.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Signature.

(042492/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

TREVINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.270.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Signature.

(042493/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

TREVINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.270.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Signature.

(042495/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

FINANCIERE E S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 116.414.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1) MOURANT LUXEMBOURG S.A. a company having the status of a société anonyme, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy registered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 88409, and

2) Mr Godfrey Abel, employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, each of them here represented by M^e Laurent Schummer, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies established on 10 May 2006, in Luxembourg.

Said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which they form between themselves:

Chapter I.- Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the founding shareholders and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the «Company») in the form of a public limited company («société anonyme») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the corporate name of FINANCIERE E S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily

transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares. Each issued share has a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

The authorised capital of the Company is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) shares. Each authorised share has a nominal value of ten Euro (EUR 10.-).

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending 5 (five) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Form of Shares. The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates in the form and with the indications prescribed by the Laws to the relevant shareholders. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III.- Board of directors, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the «Board of Directors»).

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Directors' Liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice. The delegation of the daily management of the Company to members of the Board of Directors is subject to the previous authorisation by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest-Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses rea-

sonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the «Secretary»).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 16. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 17. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the twenty-fourth day of April at 11.30 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent

to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a 2/3rds majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V.- Financial year, Distribution of earnings

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 28. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 29. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will

cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed and paid-in capital	Number of shares
1) MOURANT LUXEMBOURG S.A.....	30,990.- EUR	3,099 Shares
2) Mr Godfrey Abel	10.- EUR	1 Share
Total	31,000.- EUR	3,100 Shares

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of 2006. The first annual general meeting will thus be held in the year 2007.

Extraordinary general meeting

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to set at three (3) the number of members of the Board of Directors and further resolved to elect the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:

a) Mr Godfrey Abel, director, born in Brixworth, England, on 2 July 1960, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg.

b) Mr Christophe Cahuzac, director, born in Saint Mard, Belgium, on 26 October 1972, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg.

c) Mr Enzo Gustaferrri, director, born in Messancy, Belgium, on 7 November 1968, residing professionally at L-4819 Rodange, 42, rue de la Gendarmerie, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007:

«PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.», 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

3. Resolved to establish the registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

4. Resolved to authorise the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to such member(s) of the Board of Directors as the Board of Directors may deem fit from time to time.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinzisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1) MOURANT LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88409 ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et

2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, demeurant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

chacun d'entre eux est représenté par Maître Laurent Schummer, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 10 mai 2006, à Luxembourg.

Lesquelles procurations, signées par le porteur de procuration et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont requis au notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, qu'ils constituent entre eux:

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les actionnaires fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»). La Société adopte la dénomination FINANCIERE E S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société porte sur la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou tout autre moyen ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, effets ou autre valeurs mobilières de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement, et la gestion de ce portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts d'association.

La Société peut emprunter par tous moyens et effectuer l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut porter, directement ou indirectement, assistance aux sociétés du groupe ou affiliées, prendre toute mesure de contrôle et/ou de direction et effectuer toute opération, qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de l'objet social.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, comme toute transaction sur l'immobilier ou des biens meubles.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou la Loi.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en

émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où la Loi exige des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions au porteur, la société peut émettre des actions au porteur dans la forme et avec les mentions prévues par la Loi. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

Les cessions d'actions au porteur seront opérées par la seule remise des actions au porteur.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis et/ou autorisé peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Chapitre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»).

Les Administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés

expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix. La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un administrateur aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le vingt-quatrième jour d'avril, à onze heures trente (11.30).

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés est requise à ces assemblées.

Art. 26. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 27. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 28. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 29. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les comparants ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit et libéré	Nombre d'actions
1) MOURANT LUXEMBOURG S.A.....	30.990,- EUR	3.099 actions
2) Mr Godfrey Abel	10,- EUR	1 action
Total	31.000,- EUR	3.100 actions

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour de l'an 2006.

L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en l'an 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décidé de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011:

a) Monsieur Godfrey Abel, administrateur, né à Brixworth, en Angleterre, le 2 juillet 1960, demeurant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

b) Monsieur Christophe Cahuzac, administrateur, né à Saint Mard, en Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

c) Monsieur Enzo Gustaferrri, administrateur, né à Messancy, en Belgique, le 7 novembre 1968, demeurant professionnellement au 42, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer les personnes suivantes commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2007:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

3. Décidé de fixer le siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

4. Décidé d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à tel(s) membre(s) du conseil d'administration que celui-ci jugera appropriés de temps à autre.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2006, vol. 903, fol. 72, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(046286/239/701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

T.L.L. S.A., Société Anonyme, (anc. CRT INT. LOG. S.A.).

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle du Scheleck II.
R. C. Luxembourg B 73.885.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour T.L.L. S.A.

Signature

(042479/597/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

CLAUDIA STRÄTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 61.087.

Constituée sous forme de société anonyme par-devant M^e Alex Weber, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 24 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 27 du 14 janvier 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1322 du 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 janvier 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour *CLAUDIA STRÄTER LUXEMBOURG S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(042511/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

CLAUDIA STRÄTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 61.087.

Constituée sous forme de société anonyme par-devant M^e Alex Weber, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 24 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 27 du 14 janvier 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1322 du 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 janvier 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour *CLAUDIA STRÄTER LUXEMBOURG S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(042509/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

ENTREPRISE DE JARDINAGE TONY DE MOURA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3651 Kayl, 10, rue Jos. Müller.

R. C. Luxembourg B 99.101.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *ENTREPRISE DE JARDINAGE TONY DE MOURA, S.à r.l.*

Signature

(042482/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

XPERMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 43.385.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 8 mars 1993, acte publié au Mémorial C n° 278 du 9 juin 1993, modifiée par-devant le même notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 avril 1997, acte publié au Mémorial C n° 405 du 28 juillet 1997.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *XPERMET, S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(042515/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

66794

**I.L.V. S.A., Société Anonyme,
(anc. LOGINVEST HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 71.254.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour I.L.V. S.A.

Signature

(042484/597/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

BONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.696.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 juin 1997, acte publié au Mémorial C n° 524 du 25 septembre 1997. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 883 du 11 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BONA S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(042517/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

SPRING MULTIPLE 2006 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 116.416.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société Finabel, société anonyme de droit français, ayant son siège social à F-75008 Paris, 16, rue de la Ville l'Evêque, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerk de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

2. La société SPRING MULTIPLE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquelles deux prédites procurations après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Forme, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il existe entre le Gérant Commandité, les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions (tel que ce terme est défini dans les présentes) une société en commandite par actions holding sous la dénomination de SPRING MULTIPLE 2006 S.C.A. (ci-après «la Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Toutefois la Société prend fin, par anticipation, au moment de la survenance du premier des événements suivants: (i) la Démission, la dissolution ou la Faillite du Gérant Commandité ou (ii) une résolution de dissoudre la Société prise par l'assemblée générale des Actionnaires statuant conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, telles qu'établies à l'Article 15 des présents Statuts.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet de faciliter et de permettre à ses Actionnaires Commanditaires qui sont des salariés du Groupe SUEZ ne bénéficiant pas d'un contrat de travail soumis au droit français, la participation, à travers la Société, dans l'accroissement de valeur des actions SUEZ.

Plus particulièrement, la Société a pour objet la prise de participations sous forme d'actions de SUEZ et/ou sous forme d'obligations émises par tout établissement bancaire situé dans un pays membre de l'OCDE et indexées de manière directe ou indirecte sur le cours de l'action SUEZ, le cas échéant assorties de warrants, de bons de souscription, de droits d'échange ou de conversion en actions SUEZ. La Société a le droit de réaliser ces prises de participations par

achat, souscription ou de toute autre manière, et elle pourra aliéner ces participations par vente, échange, demande de rachat ou de toute autre manière, soit à des sociétés détenues par les salariés étrangers du Groupe SUEZ, soit à une société du Groupe CALYON pour les besoins d'émission d'instruments financiers permettant d'assurer aux salariés étrangers du Groupe SUEZ de recevoir une partie de la plus-value réalisée sur les actions Suez dans des conditions économiques comparables à celles octroyées aux salariés français du Groupe SUEZ.

La Société peut également prendre des participations dans toute autre société ayant un objet comparable au sien, et aliéner ces participations.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne détiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations dans la mesure nécessaire pour l'accomplissement de son objet.

La Société peut faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg. L'endroit du siège social à l'intérieur de la commune de Luxembourg pourra être modifié par décision du Gérant Commandité.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital émis de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en une (1) action de commandité détenue par le Gérant Commandité (ci-après «l'Action de Gérant Commandité») et vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions ordinaires de commanditaires (ci-après les «Actions Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

La Société a un capital autorisé de six millions quatre cent trente-sept mille cinq cents euros (6.437.500,- EUR) divisé en:

- cinq millions (5.000.000) d'Actions de Commanditaire de classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune;
- cent cinquante (150.000) Actions Ordinaires d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Le Gérant Commandité est autorisé par la présente à émettre de nouvelles Actions de Commanditaire de classes A et des Actions Ordinaires avec ou sans prime d'émission (ces primes pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-quinze pour cent (95%) du prix d'émission) afin de porter le capital total de la Société jusqu'au montant maximal du capital autorisé, en une ou en plusieurs fois, à sa discrétion sous réserve des autres dispositions des présents Statuts et à accepter la souscription de telles Actions pendant une période déterminée telle que prévue par l'article 32(5) de la Loi.

Le total de ces primes d'émission est alloué à une réserve extraordinaire, qui, sur résolution des Actionnaires prise en assemblée générale et avec l'accord du Gérant Commandité, pourra être distribuée aux Actionnaires.

Le Gérant Commandité pourra décider que le rachat des Actions de Commanditaire sera effectué en tout ou en partie au moyen de ces primes d'émission.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer les conditions de souscription des Actions de Commanditaire et des Actions Ordinaires. Le Gérant Commandité est autorisé à émettre de telles Actions de Commanditaire et des Actions Ordinaires durant la période mentionnée ci-dessus sans droit préférentiel de souscription pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par le Gérant Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, le Gérant Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article 5 afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la Loi.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

Les termes «Action» et Actions» ou «Actionnaire» et «Actionnaires» dans ces Statuts englobent, sauf disposition implicite ou explicite contraire les Actions Ordinaires, les Actions de Commanditaire et les Actions de Gérant Commandité et les propriétaires d'Actions Ordinaires, d'Actions de Commanditaire et d'Actions de Gérant Commandité.

Les termes «Action de Commanditaire» et «Actions de Commanditaire» dans ces Statuts englobent, sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions Ordinaires, ainsi que les Actions de Commanditaire de classes A.

Art. 6. Actions. Toutes les Actions de Commanditaire ainsi que toutes les Actions de Gérant Commandité seront émises sous la forme nominative. Toutes les Actions émises seront inscrites au Registre des Actionnaires (le «Registre»), qui sera conservé à Luxembourg au siège de la Société par le Gérant Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Gérant Commandité.

Le Registre mentionnera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la catégorie d'Actions détenues par lui et le montant libéré pour chaque Action.

Sous réserve des dispositions des articles 7 et 8, tout transfert d'Actions s'opérera par une déclaration de transfert écrite à inscrire dans le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes dûment habilitées à cet effet.

Il est loisible à la Société d'inscrire tout transfert sur la base de documents probants établissant une cession ou une mutation.

Aux fins de l'application du présent article 6, tout Actionnaire Commanditaire fait éléction de domicile à l'adresse du siège social de la société du Groupe SUEZ qui est son employeur. Tout avis, information ou convocation émanant de la Société est valablement notifié à cette adresse par tous moyens et notamment par télécopies, lettres [...].

Tout Actionnaire devra sous sa seule responsabilité, dès lors qu'il cesse d'être employé par le Groupe SUEZ, modifier son éléction de domicile par notification écrite adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen équivalent au siège social du Gérant Commandité.

Art. 7. Actions de commanditaire. Les Actions de Commanditaire ne pourront être souscrites que par les personnes suivantes:

1. les salariés actuels des filiales du Groupe SUEZ ne bénéficiant pas d'un contrat de travail soumis au droit français;
2. toute personne morale, organisme, trust ou institution comparable contrôlé par les salariés visés au point 1^{er} ou dont les bénéficiaires sont les salariés visés au point 1^{er} ou tout organisme charitable;
3. toute société contrôlée par SUEZ; ou
4. le Gérant Commandité;
5. CAL et ses Filiales.

Sous réserve des dispositions de l'article 10, les Actions de Commanditaire sont incessibles jusqu'au 1^{er} juillet 2010. A partir du 2 juillet 2010, toutes les Actions de Commanditaire de toutes classes sont librement cessibles. Dans tous les cas, les Actions de Commanditaire de toutes classes sont transmissibles en cas de décès de l'Actionnaire Commanditaire, auquel cas la mutation par décès aux héritiers ab intestat ou par voie de disposition testamentaire est permise, les héritiers étant tenus, le cas échéant, par l'incessibilité. Tout transfert effectué en violation du présent article 7 sera nul et de nul effet à l'égard de la Société.

Les Actions de Commanditaire de classes A sont rachetables dans les conditions précisées à l'article 10.

Art. 8. Actions de commandité. Les Actions de Commandité ne sont cessibles que sur agrément des Actionnaires Commanditaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés. Elles ne sont pas rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi.

Art. 9. Responsabilité des propriétaires d'actions. Le propriétaire d'Actions de Gérant Commandité est solidairement et indéfiniment responsable pour tous les engagements qui ne peuvent être couverts par les avoirs de la Société.

Les propriétaires d'Actions de Commanditaire s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires Commanditaires et seront seulement tenus au paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission sur chaque Action de Commanditaire souscrite par eux ou dont ils ont promis la souscription. En particulier, les propriétaires d'Actions de Commanditaire ne seront pas tenus des dettes, engagements et obligations de la Société au-delà du montant d'un tel paiement.

Art. 10. Rachat des actions de commanditaire. Conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la Loi, les Actions de Commanditaire à condition qu'elles soient entièrement libérées, seront rachetables dans les conditions suivantes et selon les distinctions suivantes:

Les Actions de Commanditaire de classe A sont rachetées à la demande de tout Actionnaire Commanditaire de classe A.

Le rachat effectif des Actions de Commanditaire de classe A n'est effectué qu'après l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes de l'exercice au cours duquel la demande de rachat a été formulé, sous réserve que les contraintes légales relatives au capital et à la réserve légale aient été observées.

Le Gérant Commandité aura le droit de racheter les Actions de Commanditaire au moyen du bénéfice résultant du remboursement anticipé des Obligations avec Warrants et/ou au moyen des réserves libres de la Société sous la réserve expresse que le rachat ne peut avoir lieu qu'à l'aide de sommes distribuables conformément à l'article 72-1 paragraphe 1^{er} de la Loi.

Toute demande de rachat formulée par un Actionnaire Commanditaire portant sur des Actions de Commanditaire qui a été transmise au Gérant Commandité est irrévocable. Dès qu'une demande de rachat a été transmise au Gérant Commandité, les Actions dont le rachat a été demandé n'ont plus ni de droit de vote, ni de droit au dividende ni de droit à une distribution dans la liquidation aussi longtemps qu'elles seront auto-détenues et ces Actions donnent seulement lieu au droit de recevoir le prix de rachat tel que défini ci-avant. Toutefois, si des Actions de Commanditaire rachetées par la Société sont recédées en conformité avec les dispositions de l'alinéa (vi) suivant, les Actions concernées retrouvent tous leurs droits à compter de la cession.

Le règlement du prix de rachat en espèces s'effectuera uniquement dans la monnaie ayant cours légal sur le territoire correspondant à chaque classe d'Actions excepté le cas du règlement du prix de rachat à CAL, subrogé dans les droits des Actionnaires Commanditaires, qui s'effectuera en euros.

Par dérogation à l'article 7, les Actions de Commanditaire qui sont devenues rachetables par l'effet de l'article 10 pourront aussi être cédées, mais uniquement au profit du Gérant Commandité, de CAL ou de ses Filiales ou de toute personne morale, organisme, trust ou institution comparable contrôlés par les salariés visés au point 1^{er} ou dont les bénéficiaires sont les salariés visés au point 1^{er} ou tout organisme charitable; les dites Actions seront librement cessibles entre le Gérant Commandité, CAL et ses Filiales; dans tous les cas, le cessionnaire pourra demander le rachat de ses

Actions à la Société, à tout moment, et sans conditions, et sera de plein droit subrogé dans les droits du cédant en ce qui concerne le prix de rachat à payer par la Société et le nantissement qui en garantirait le paiement.

Les Actions de Commanditaire rachetées par la Société à compter du 2 janvier 2012 sont incessibles dès le paiement du prix de rachat par la Société et ne pourront être souscrites à nouveau par des Actionnaires Commanditaires. Cette restriction ne s'applique pas aux Actions de Commanditaire rachetées avant cette date.

Le Gérant Commandité pourra décider si les Actions de Commanditaire rachetées seront annulées. Le Gérant Commandité prendra toutes dispositions, à la suite d'une annulation, pour modifier l'Article 5 afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi.

Titre III.- Assemblées des actionnaires

Art. 11. Assemblées des actionnaires. Chaque Action donne droit à une voix à toutes les assemblées des Actionnaires.

Toutes les Actions voteront comme une seule classe sauf pour les modifications des Statuts affectant les droits respectifs de chaque classe.

Pour être valablement constituée, toute assemblée des Actionnaires requiert un quorum d'Actionnaires présents ou représentés composé au minimum du Gérant Commandité et d'un Actionnaire Commanditaire d'une classe quelconque d'Actions.

Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société et lie les Actionnaires présents ou absents. L'assemblée a le pouvoir d'ordonner ou de ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, sous condition qu'aucune résolution ou transaction conclue avec un tiers ou proposant de modifier les Statuts ne soient décidées sans l'accord du Gérant Commandité.

Art. 12. Date et lieu des assemblées. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 31 du mois de janvier et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée des Actionnaires entendra le rapport de gestion et les commentaires afférents du Gérant Commandité, le rapport du Conseil de Surveillance et le cas échéant du réviseur indépendant, elle votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des bénéfices, elle procédera à toutes les nominations requises par la Loi ou par les présents Statuts et elle votera sur la décharge à donner au Gérant Commandité et aux membres du Conseil de Surveillance.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieux et dates indiqués dans les avis de convocation. Le Gérant Commandité pourra, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, convoquer une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires.

Art. 13. Tenue des assemblées. Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant du Gérant Commandité.

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les décisions à une assemblée d'Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants, étant entendu que toute décision ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord du Gérant Commandité.

Le Gérant Commandité déterminera toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer aux assemblées d'Actionnaires.

Art. 14. Avis de convocation. Les convocations aux assemblées générales d'Actionnaires seront faites dans les formes prévues par la Loi. Les convocations pourront être valablement adressées au domicile élu des Actionnaires conformément à l'article 6.

Art. 15. Modification des statuts. Sous réserve des stipulations de l'Article 18, les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre, sur approbation du Gérant Commandité, par une résolution des Actionnaires en assemblée générale, selon le quorum et les exigences de vote qui suivent.

L'assemblée peut valablement délibérer seulement si des Actionnaires détenant au moins une majorité des Actions de Commanditaire et le Gérant Commandité sont présents, soit personnellement, soit par procuration, et si l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts, de même que, si cela est applicable, le texte des amendements. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale peut être convoquée, conformément aux Statuts, par des avis publiés à deux reprises, à au moins 15 jours d'intervalle, dont le dernier est publié non moins de 15 jours avant la date de l'assemblée, dans le «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» et dans deux quotidiens luxembourgeois. Tout avis reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée délibère valablement quel que soit le pourcentage du capital social qui est représenté. Lors des deux assemblées, les résolutions doivent être supportées par au moins deux tiers des Actions présentes ou représentées et approuvées par le Gérant Commandité.

Titre IV.- Gestion

Art. 16. Gestion de la société. La Société sera gérée par SPRING MULTIPLE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 69.423 (désignée dans les présents Statuts comme le «Gérant Commandité»).

La Démission, la révocation, la dissolution ou la Faillite du Gérant Commandité entraînent la dissolution et la liquidation subséquente de la Société.

Une commission de gestion fixe de 0.40% du montant du capital social émis et souscrit et de la prime d'émission des Actions sera annuellement payée par la Société au Gérant Commandité au titre de sa gestion.

Art. 17. Pouvoirs du gérant commandité. Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au Conseil de Surveillance ou à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Gérant Commandité.

Le Gérant Commandité peut déléguer ses pouvoirs et conférer des mandats pour des affaires spécifiques à un ou plusieurs mandataires, sans toutefois être autorisé à déléguer de façon générale l'ensemble de ses pouvoirs de gestion. Le Gérant Commandité détermine la rémunération à accorder pour de tels mandats, et il a le droit de mettre fin à tout mandat à tout moment.

Le Gérant Commandité représente la Société dans toutes les procédures de justice, soit en demandant, soit en défendant.

Toutes assignations et autres actes de procédure sont valablement émises au nom de la Société seule.

Les Actionnaires Commanditaires n'ont pas le droit de participer à, ou de s'immiscer dans la gestion de la Société et ils n'ont pas le droit de prendre la signature sociale, pas même en vertu d'une procuration.

Le Gérant Commandité peut demander conseil auprès de conseillers juridiques, de comptables, d'experts, de consultants en gestion, de banques d'investissement et auprès d'autres consultants et conseillers qu'il choisira et toute commission ou omission basée sur une confiance raisonnable dans l'avis de telles personnes concernant des matières relevant de la compétence professionnelle ou experte d'une telle personne sera présumée une commission ou une omission de bonne foi ne constituant ni fraude, ni négligence grave, ni faute intentionnelle.

Art. 18. Démission et révocation du gérant commandité. La Démission du Gérant Commandité ou sa révocation en justice pour cause légitime entraînent la dissolution et la liquidation subséquente de la Société.

En cas de dissolution de la Société suite à la Démission du Gérant Commandité, la fonction de Liquidateur de la Société sera assumée par le Gérant Commandité démissionnaire.

Art. 19. Signataires. La Société est engagée par la signature du Gérant Commandité ou la signature individuelle ou conjointe de tous mandataires auxquels le Gérant Commandité aura conféré un mandat conformément à l'Article 17.

Titre V.- Conseil de surveillance, Année comptable, Comptes

Art. 20. Conseil de surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière (y compris ses livres et ses comptes) sont surveillées par un conseil de surveillance composé de trois (3) membres au moins (le «Conseil de Surveillance»). Le Gérant Commandité a le droit exclusif de proposer des candidats pour le Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus pour la première fois par l'assemblée générale extraordinaire qui suit l'assemblée constitutive et ensuite par l'assemblée générale annuelle ou toute assemblée générale convoquée à cet effet par une majorité des Actions détenues par les Actionnaires, pour une période maximale de six (6) ans et jusqu'au moment où leurs successeurs auront été élus; sous réserve toutefois que tout membre du Conseil de Surveillance pourra être révoqué avec ou sans motifs et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par une assemblée des Actionnaires prise par une majorité d'Actions détenues par les Actionnaires et sous réserve encore qu'aucun membre du Conseil de Surveillance ne pourra être un représentant du Gérant Commandité ou un directeur ou employé de la Société.

Des réviseurs d'entreprises externes nommés par l'assemblée générale des Actionnaires avec l'assentiment du Gérant Commandité pourront assister le Conseil de Surveillance dans l'exécution de ses tâches.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité sur telles matières que le Gérant Commandité détermine.

Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés ou indemnisés pour les services rendus à la Société ou aux Actionnaires sous réserve toutefois que chaque membre du Conseil de Surveillance aura droit au remboursement de la part de la Société de tous débours et dépenses encourus en rapport avec les services autorisés et rendus en vertu des présentes.

Le Conseil de Surveillance se réunira de temps à autre, à la discrétion du Gérant Commandité ou à la demande conjointe de deux de ses membres, ou à la demande de son président.

Toutes les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg au siège social de la Société.

Le Conseil de Surveillance délibère conformément aux règles régissant les assemblées délibérantes. Des résolutions circulaires pourront être adoptées par le Conseil de Surveillance. Ces résolutions circulaires sont considérées comme approuvées et tiendront lieu d'une réunion valablement convoquée si elles sont signées par tous les membres du Conseil de Surveillance. Des résolutions identiques contenues dans des originaux multiples signés par chaque membre du Conseil de Surveillance constituent des résolutions valables.

Art. 21. Exercice social, Comptes. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

Le Gérant Commandité préparera ou fera en sorte que soient préparés par une société ou une personne dûment qualifiées, les états financiers de la Société relatifs à chaque exercice comptable suivant les principes comptables généralement admis et les dispositions de la loi luxembourgeoise, incluant un bilan et un compte de pertes et profits. Les comptes seront libellés en euros. Les états financiers seront soumis au contrôle du Conseil de Surveillance, et du réviseur d'entreprises, le cas échéant.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle, les Actionnaires peuvent prendre connaissance au siège social du bilan, du compte des profits et pertes, du rapport du Gérant Commandité des rapports du Conseil de Surveillance et du réviseur d'entreprises, le cas échéant, ainsi que de tous documents prévus par la Loi.

Titre VI.- Dividendes et liquidation

Art. 22. Affectation des résultats. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, à l'exclusion des primes d'émission, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition du Gérant Commandité pour effectuer le rachat des Actions de Commanditaire rachetables.

Art. 23. Liquidation. En cas de dissolution et de liquidation de la Société suite à la Démission du Gérant Commandité ou à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires décidant la liquidation en respectant les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 15 des présents Statuts, la liquidation sera effectuée par le Gérant Commandité qui est désigné Liquidateur avec tous les pouvoirs énoncés aux Articles 141 à 151 de la Loi.

Suite à la dissolution de la Société, le Liquidateur liquidera les affaires de la Société aussi expéditivement que les circonstances des affaires le permettront et procédera endéans un délai raisonnable à la vente ou aura recours à un autre mode de liquidation des actifs de la Société et, après avoir payé ou constitué des provisions appropriées en mettant en place des réserves pour tous les engagements de la Société envers ses créanciers, il distribuera les actifs de la Société parmi les Actionnaires.

Nonobstant ce qui précède, au cas où le Liquidateur estime, dans sa discrétion raisonnable, que la vente ou toute autre disposition de tout ou partie des investissements causerait une perte indue aux Actionnaires ou serait autrement impraticable, le Liquidateur peut soit reporter la liquidation de ces investissements et retenir les distributions y relatives pendant un certain temps, soit distribuer partie ou tout de cet investissement aux Actionnaires en nature et sous forme d'une soulte en espèces.

Suite à la liquidation de la Société, tous les actifs de la Société, ou les produits qui en proviennent, seront distribués ou utilisés comme suit et dans l'ordre de priorité suivant:

- 1) pour le paiement de dettes et engagements de la Société et les dépenses de la liquidation;
- 2) pour la mise en place de toutes réserves que le Liquidateur estimera raisonnablement nécessaires pour tout engagement ou obligation aléatoire ou imprévu de la Société;
- 3) pour le paiement, à chacun des Actionnaires du prix de souscription comprenant la valeur nominale et la prime d'émission de chaque Action augmenté d'un montant égal au produit du ou des warrants attachés à la ou aux Obligations avec Warrants dont l'acquisition a été financée par la ou les actions détenue(s) par chaque Actionnaire et diminué de la quote-part des charges et dettes de la société (y compris les provisions y afférentes) non couvertes par la prime d'émission sur les Obligations avec Warrants et les revenus provenant de placements y afférents;
- 4) tout surplus restant après les affectations faites sub 1), 2) et 3) ci-avant sera exclusivement distribué au porteur d'Actions de Gérant Commandité.

Art. 24. Définitions. Les termes suivants sont définis comme suit chaque fois qu'ils sont utilisés avec des lettres initiales majuscules dans les présents Statuts.

«Actionnaires Commanditaires»: signifiera chacune des personnes énumérées en tant qu'Actionnaires Commanditaires de la Société dans le Registre de la Société.

«CALYON» désigne CALYON, un établissement de crédit de droit français ayant son siège social 9, quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris la Défense cedex, France.

«CAL» désigne CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG S.A., un établissement de crédit de droit luxembourgeois ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à Luxembourg.

«Conseil de Surveillance»: aura la signification attribuée à ce terme dans l'Article 20.

«Démission»: toute décision prise unilatéralement par le Gérant Commandité de se retirer de la gestion de la Société.

«Faillite»: l'état de cessation des paiements et l'ébranlement du crédit, étant entendu que sont assimilées à la faillite toutes demandes en sursis de paiement, la procédure de gestion contrôlée et le concordat.

«Filiale»: signifie, en relation avec CAL, toute société dont le capital est directement ou indirectement, en tout ou partie, détenu par CAL et toute société dont le capital, sans être directement ou indirectement détenu par CAL, est détenu directement ou indirectement par une personne morale qui détient directement ou indirectement une participation dans le capital de CAL. Toutefois, toute société dont le capital est détenu, directement ou indirectement, à moins de 50% par CAL ou toute société dont le capital est détenu directement ou indirectement (i) à moins de 50% par une personne morale qui détient directement ou indirectement au moins 50% du capital de CAL ou (ii) quel que soit le pourcentage de détention par une personne morale qui détient directement ou indirectement moins de 50% du capital CAL, ne sera considérée comme une Filiale au sens de la présente définition qu'avec l'accord exprès du Gérant Commandité.

«Gérant Commandité»: la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois SPRING MULTIPLE, S.à r.l., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à Luxembourg.

«Groupe CALYON»: désigne CALYON et ses filiales intervenant dans le cadre du mécanisme de couverture des engagements de CAL au titre des Obligations avec Warrants

«Groupe SUEZ» désigne, sous réserve de dispositions locales plus strictes, SUEZ et l'ensemble des sociétés contrôlées par SUEZ au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce français.

«Liquidateur»: le Gérant Commandité.

«Loi»: la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

«Société»: la société en commandite par Actions à laquelle il est fait référence dans les présentes.

«SUEZ»: désigne la société SUEZ, une société anonyme de droit français dont le siège social est 16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

«Obligations avec Warrants» désigne les obligations avec warrants souscrites par la Société auprès de CAL grâce aux fonds provenant de l'acquisition de ses actions par les salariés.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi.

Constatation

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Souscription et libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêtés les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'Actions ci-après:

1. La société FINABEL, prénommée,	
- une Action Ordinaire	1
2. La société SPRING MULTIPLE, S.à r.l., prénommée	
- vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-huit Actions ordinaires	24.798
- une action de Gérant-Commandité	1
Total: vingt-quatre mille huit cents actions	24.800

La preuve du paiement de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au capital a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été respectées.

Coût et évaluation

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentés comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance:

a. Monsieur Gilles Maures de Malartic, salarié, né le 21 novembre 1952 à Paris (15^e Arrondissement) (France), demeurant à F-75008 Paris, 16, rue de la Ville l'Evêque;

b. Monsieur Bertrand Aizier, salarié, né à Beaumont-sur-Oise (France), le 16 décembre 1950, demeurant F-75008 Paris, 16, rue de la Ville l'Evêque;

c. Monsieur Philippe Renard, salarié, né à Bruxelles (Belgique), le 15 novembre 1973, demeurant F-75008 Paris, 16, rue de la Ville l'Evêque.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

II. Le siège de la Société est fixé à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à les comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2006, vol. 916, fol. 86, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2006.

F. Kessler.

(046292/219/402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

FORTESCUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert.

R. C. Luxembourg B 81.640.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 mai 2006.

Signature.

(042527/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

TRANSATLANTIC EQUITY S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 19.557.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg en date du 7 juillet 1982, acte publié au Mémorial C n° 248 du 13 octobre 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 juillet 1985, acte publié au Mémorial C n° 267 du 13 septembre 1985.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour TRANSATLANTIC EQUITY S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(042519/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

LIBREFEU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 84.605.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 mai 2006.

Signature.

(042528/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

DOLCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 116.378.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Francesco Antonio Chiarello, indépendant, né à Luxembourg, le 17 avril 1966, demeurant à L-3350 Leudelange, 41, rue du Cimetière.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de DOLCE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Francesco Antonio Chiarello, indépendant, né à Luxembourg, le 17 avril 1966, demeurant à L-3350 Leudelange, 41, rue du Cimetière, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur José Martins Lima, cuisinier, né à Poiars S. Andre (Portugal), le 18 septembre 1948, demeurant à L-9053 Ettelbruck, 26, avenue J.-F. Kennedy, ici présent et ce acceptant.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Francesco Antonio Chiarello, prénommé.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Antonio Chiarello, J. Martins Lima, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, vol. 28CS, fol. 51, case 11. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 mai 2006.

T. Metzler.

(045620/222/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

TRIVEGA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 73.124.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(042545//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

IT CONSULTING AND INVESTMENT MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 93.956.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 mai 2006.

Signature.

(042529/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

EQUAL-PLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 87.196.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 mai 2006.

Signature.

(042530/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

PREFACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.165.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 mai 2006.

Signature.

(042532/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

MLAM 3, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 116.470.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth day of May.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a private limited company incorporated and organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under number B 96.380, duly represented by Mrs Olivia Tournier, Lawyer, whose business address is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on May 8, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MLAM 3 (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1 The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners.

7.2 There shall be two (2) classes of managers, namely A managers and B managers.

7.3 The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of any A manager of the Company, (ii) the joint signature of any A manager together with a B manager or (iii) the single or joint signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a proxy given by written, by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, here represented as stated above, declares to subscribe for five hundred (500) shares (the Shares), each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25).

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.

Resolutions of the sole partner

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and considering itself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the sole partner of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

- (i) the number of managers of the Company is set at three (3);
- (ii) the following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Ms Brenda Monaghan, banker, born in Baile Atha Cliath/Dublin (Ireland), on August 1, 1966, with professional address at 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ (United Kingdom) as A manager;
 - Mr Steven Glassman, banker, born in New Jersey (United States of America), on August 17, 1964, with professional address at Merrill Lynch Global Principal Investments, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080 (United States of America) as A manager; and
 - Mrs Ute Bräuer, Avocat, born in Oberhausen (Germany), on December 1, 1956, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, as B manager;
- (iii) the registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.380, dûment représentée par Maître Olivia Tournier, Avocat, dont l'adresse professionnelle est au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 8 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination MLAM 3 (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents Statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque conseil de gérance estime que des circonstances ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tous ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé, qui en fait la demande.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de son/leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Il y aura deux (2) classes de gérants, soit les gérants A et les gérants B.

7.3 Les gérants sont révocables à tout moment, sans motif (ad nutum).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par (i) la simple signature de tout gérant A de la Société, (ii) la signature conjointe de tout gérant A, ensemble avec un gérant B ou (iii) la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du/des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., prénommée, ici représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales (les Parts Sociales) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.800 EUR.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme étant dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'associé unique de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre de gérants de la Société est fixé à trois (3);
- (ii) sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée les personnes suivantes:
 - Mademoiselle Brenda Monaghan, banquier, née à Baile Atha Cliath/ Dublin (Irlande), le 1^{er} août 1966, dont l'adresse professionnelle est au 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ (Royaume-Uni) en tant que gérant A;
 - Monsieur Steven Glassman, banquier, né à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), le 17 août 1964, dont l'adresse professionnelle est à Merrill Lynch Global Principal Investments, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080 (Etats-Unis d'Amérique) en tant que gérant A; et
 - Madame Ute Bräuer, Avocat, née à Oberhausen (Allemagne), le 1^{er} décembre 1956, dont l'adresse professionnelle est au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, en tant que gérant B;
- (iii) le siège social de la société est fixé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Tournier, P. Frieders.

66810

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, vol. 153S, fol. 55, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

P. Frieders.

(047033/212/408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

RIPIEMO COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.630.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 avril 2006

- Les sociétés EFFIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, DMC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FIDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées comme nouveaux Administrateurs, en remplacement de Messieurs François Mesenburg et Jean-Paul Reiland, et Madame Ariane Vigneron qui ne souhaitent plus se présenter aux suffrages et ce pour une période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;

- Le mandat du Commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

RIPIEMO COMPANY S.A.

EFFGI, S.à r.l. / FIDIS, S.à r.l.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02537. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042540/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

COMPAGNIE FIDUCIAIRE GROUP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 70.422.

EXTRAIT

Suite à des cessions des parts du 19 avril 2006, le capital de la société est réparti comme suit:

1. Monsieur Thierry Fleming, Mamer, neuf cent quarante-six parts	946 parts
2. Monsieur Luc Hansen, Kehlen, trois cent quarante-quatre parts	344 parts
3. Monsieur Guy Hornick, Bertrange, neuf cent quarante-six parts	946 parts
4. Monsieur Marc Lamesch, Schuttrange, neuf cent quarante-six parts	946 parts
5. Monsieur Pierre Lentz, Strassen, trois cent quarante-quatre parts	344 parts
6. Monsieur Werner Müllerklein, Trier-Ruwer, mille cent vingt et une parts	1.121 parts
7. Monsieur Claude Schmitz, Sandweiler, neuf cent quarante-six parts	946 parts
8. Monsieur John Seil, Contern, neuf cent quarante-six parts.	946 parts
9. Monsieur Marc Thill, Thionville, mille cent vingt et une parts	1.121 parts
10. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, Strassen, trois cent quarante-quatre parts	344 parts
11. Monsieur Claude Zimmer, Luxembourg, neuf cent quarante-six parts	946 parts
12. LUX-TITRISATION, S.à r.l., Luxembourg, mille cinquante parts	1.050 parts
Total	10.000 parts

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04732. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(045722/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

NORD EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.020.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 avril 2006

- Mademoiselle Corinne Bitterlich et Messieurs Marc Limpens, François Mesenburg et Alain Renard ne se représentent pas aux suffrages;

- Les sociétés LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées en tant que nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

NORD EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042544/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

PLANAXIS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 94.059.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(042549//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

IW INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.332.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle Reportée tenue en date du 27 avril 2006, les actionnaires de la société IW INVESTMENTS S.A. ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Bernardo de Brito e Faro, avec adresse professionnelle à Aldeia Nova, P-4430-809 Avintes (Administrateur A);
- Robyns Dominique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Administrateur B);
- Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Administrateur B);
- Salvador da Cunha Guedes, avec adresse professionnelle à Aldeia Nova, P-4430-809 Avintes (Administrateur A);
- Francisco José Garcia de Valadares Souto, avec adresse professionnelle à Aldeia Nova, P-4430-809 Avintes (Administrateur A),

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007;

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à dater du jour de l'assemblée et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045414/581/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

SCHILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.016.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

D. Schiltz / B. Schiltz

Co-gérant / -

(042563//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

P.S.M. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.078.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(042564//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

GOLDEN 8 MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 109.207.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(042566//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depository of the present minute.

There appeared:

1. LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies' register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Ms Aline Giersch, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 27 April 2006; and

2. LSF LUX HOLDINGS IV, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 37856 with the trade and companies' register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Ms Aline Giersch, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 27 April 2006,

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 17 March 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda; the Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda:

1. Registration of the share capital increase of 31 March 2006 decided under the authorised share capital.
2. Registration of the share capital increase of 25 April 2006 decided under the authorised share capital.
3. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 31 March 2006, the board of managers of the Company has decided to:

a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 661,875.- (six hundred sixty-one thousand eight hundred and seventy-five Euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 35,167,875.- (thirty-five million one hundred sixty-seven thousand eight hundred and seventy-five Euro) represented by 281,343 (two hundred eighty-one thousand three hundred and forty-three) ordinary shares divided into 55 classes having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each, to EUR 35,829,750.- (thirty-five million eight hundred twenty-nine thousand seven hundred and fifty Euro) by the issuance of 5,295 (five thousand two hundred and ninety-five) new class U-3 shares (the New Shares), and

b. to accept the payment of a total share premium of EUR 33.23 (thirty-three Euro and twenty-three cents).

The appearing party, prenamed and represented as stated hereabove, declares that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. of its preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to the New Shares as well as the payment of the share premium.

A copy of the bank statement evidencing the payment of EUR 661,908.23 (six hundred sixty-one thousand nine hundred and eight Euro and twenty-three cents) is shown to the undersigned notary.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 35,829,750.- (thirty-five million eight hundred twenty-nine thousand seven hundred and fifty Euro) as of 31 March 2006.

As a consequence of this share capital increase, the Company's share capital is represented by 286,638 (two hundred eighty-six thousand six hundred and thirty-eight) shares divided into 56 (fifty-six) classes and are held as follows:

LSF LUX HOLDINGS IV, LTD.:

36,797 (thirty-six thousand seven hundred and ninety-seven) class B1 shares;

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD.:

249,841 (two hundred forty-nine thousand eight hundred and forty-one) shares of all the other classes.

Second resolution

In a resolution of 25 April 2006, the board of managers of the Company has decided to:

c. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 284,375.- (two hundred eighty-four thousand three hundred and seventy-five Euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 35,829,750.- (thirty-five million eight hundred twenty-nine thousand seven hundred and fifty Euro) represented by 286,638 (two hundred eighty-six thousand six hundred and thirty-eight) ordinary shares divided into 56 classes having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each, to EUR 36,114,125.- (thirty-six million one hundred fourteen thousand one hundred and twenty-five Euro) by the issuance of 2,275 (two thousand two hundred and seventy-five) new class M-3 shares (the New Shares), and

d. to accept the payment of a total share premium of EUR 83.31 (eighty-three Euro and thirty-one cents).

The appearing party, prenamed and represented as stated hereabove, declares that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. of its preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to the New Shares as well as the payment of the share premium.

A copy of the bank statement evidencing the payment of EUR 284,458.31 (two hundred eighty-four thousand four hundred fifty-eight Euro and thirty-one cents) is shown to the undersigned notary.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 36,114,125.- (thirty-six million one hundred fourteen thousand one hundred and twenty-five Euro) as of 25 April 2006.

As a consequence of this share capital increase, the Company's share capital is represented by 288,913 (two hundred eighty-eight thousand nine hundred and thirteen) shares divided into 56 (fifty-six) classes and are held as follows:

LSF LUX HOLDINGS IV, LTD.:

36,797 (thirty-six thousand seven hundred and ninety-seven) class B1 shares;

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD.:

252,116 (two hundred fifty-two thousand one hundred and sixteen) shares of all the other classes.

Third resolution

As a consequence of the first and the second resolution, the Shareholders of the Company decide to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 36,114,125.- (thirty-six million one hundred fourteen thousand one hundred and twenty-five Euro) represented by 288,913 (two hundred eighty-eight thousand nine hundred and thirteen) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, divided in classes as follows:»

The Shareholders further resolve to amend items 48. and 56. of Article 6 as follows:

- «48. 3,290 class M-3 shares;
- 56. 5,295 class U-3 shares.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résident à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présent minute.

Ont comparu:

1. LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Mlle Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 27 avril 2006,

2. LSF LUX HOLDINGS IV, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 37856 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Mlle Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 27 avril 2006;

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurant annexées au présent acte avec lequel elles ont été enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 91.796, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée selon acte du notaire soussigné du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 311 du 22 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné du 17 mars 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour; les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour:

1. Constatation de l'augmentation de capital du 31 mars 2006 décidée sous le capital autorisé.
2. Constatation de l'augmentation de capital du 25 avril 2006 décidée sous le capital autorisé.
3. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans des résolutions du 31 mars 2006, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 661.875,- (six cent soixante et un mille huit cent soixante-quinze euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 35.167.875,- (trente-cinq millions cent soixante-sept mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 281.343 (deux cent quatre-vingt-un mille trois cent quarante-trois) parts sociales ordinaires divisées dans 55 classes et ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 35.829.750,- (trente-cinq millions huit cent vingt-neuf mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 5.295 (cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze) nouvelles parts sociales de classe U-3 (ensemble les Nouvelles Parts Sociales), et

b. d'accepter le paiement d'une prime d'émission totale de EUR 33,23 (trente-trois euros et vingt-trois cents).

Ensuite, la comparante, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. à son droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. des Nouvelles Parts Sociales et de la prime d'émission.

Une copie de l'extrait de compte démontrant le versement de EUR 661.908,23 est montrée au notaire instrumentant.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 35.829.750,- (trente-cinq millions huit cent vingt-neuf mille sept cent cinquante euros) à partir du 31 mars 2006.

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la Société est représenté par 286.638 (deux cent quatre-vingt-six mille six cent trente-huit) parts sociales divisées en 56 (cinquante-six) classes et elles sont détenues comme suit:

LSF LUX HOLDINGS IV, LTD.:

36,797 (trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de classe B1;

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD.:

249,841 (deux cent quarante-neuf mille huit cent quarante et une) parts sociales de toutes les autres classes.

Deuxième résolution

Dans des résolutions du 25 avril 2006, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 284.375,- (deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 35.829.750,- (trente-cinq millions huit cent vingt-neuf mille sept cent cinquante euros) représenté par 286.638 (deux cent quatre-vingt-six mille six cent trente-huit) parts sociales ordinaires divisées dans 56 classes et ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 36.114.125,- (trente-six millions cent quatorze mille cent vingt-cinq euros) par l'émission de 2.275 (deux mille deux cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales de classe M-3 (ensemble les Nouvelles Parts Sociales), et

b. d'accepter le paiement d'une prime d'émission totale de EUR 83,31 (quatre-vingt-trois euros et trente et un cents)

Ensuite, la comparante, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. à son droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. des Nouvelles Parts Sociales et de la prime d'émission.

Une copie de l'extrait de compte démontrant le versement de EUR 284.458,31 est montrée au notaire instrumentant.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 36.114.125,- (trente-six millions cent quatorze mille cent vingt-cinq euros) à partir du 25 avril 2006.

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la Société est représenté par 288.913 (deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent treize) parts sociales divisées en 56 (cinquante-six) classes et elles sont détenues comme suit:

LSF LUX HOLDINGS IV, LTD.:

36.797 (trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de classe B1;

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD.:

252.116 (deux cent cinquante-deux mille cent seize) parts sociales de toutes les autres classes.

Troisième résolution

A la suite de la première et de la deuxième résolution, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 36.114.125,- (trente-six millions cent quatorze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 288.913 (deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:»

Les Associés décident ensuite de modifier les points 48. et 56. de l'article 6 de la manière suivante:

«48. 3.290 parts sociales de Classe M-3;

56. 5.295 parts sociales de Classe U-3.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Giersch, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 48, case 2. – Reçu 9.463,67 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(046535/230/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 91.796.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 621 du 28 avril 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(046537/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

66816

SEBHORN, Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.400.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 99.641.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(042567//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

HITEC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 37.529.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Signature.

(042576//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

RMK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.666.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Signature.

(042723//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

HEMMARO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 93.386.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03573, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(042799/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.
